

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE le TRENTE SEPTEMBRE à DIX-HUIT HEURES TRENTE** se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame Evelyne MATHIS – Maire

Présents : Evelyne MATHIS - Grégory BLAISE - Fabrice BOURGUIGNON - Frédéric FORTICAUX - Laurent LECOMTE

Mathieu MAURY a donné pouvoir à Evelyne MATHIS.
Aurélie DEMEY a donné pouvoir à Fabrice BOURGUIGNON
Virginie BETREMIEUX a donné pouvoir à Laurent LECOMTE
Raphaël VAUTHIER a donné pouvoir à Frédéric FORTICAUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurent LECOMTE a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATIONS :

N°20240930/001 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2024

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 18 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce procès-verbal.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

N°20240930/002 : DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU FONDS VERTS -MESURE RENATURATION-POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de solliciter l'Etat pour une subvention concernant les travaux d'extension du cimetière dans la continuité des travaux engagés en 2023, le CAUE de Meurthe-et-Moselle ayant été consulté dans son rôle de conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet présenté d'un montant de 59 950,00 euros HT,
- De solliciter une aide de l'Etat de 40 % au titre du FONDS VERT- mesure renaturation,
- D'autoriser le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

N°20240930/003 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE REMPLACEMENT DE RADIANS GAZ À L'ÉGLISE

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer les radians gazs de l'Église qui ne fonctionnent plus.

Elle présente différents devis pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-DECIDE de retenir l'entreprise CVC ENERGIES pour un montant de travaux de 7 740 € HT soit 9 288 euros TTC,

-AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES : /

Procès-verbal approuvé en séance du 5 octobre 2024

Le Maire,



Le secrétaire,

